

La Présidente de l'Université de Lorraine,

Vu le code de l'éducation en date du 15 juin 2000,

Vu le décret n° 85-906 du 23 août 1985 fixant les conditions de validation des études, expériences professionnelles ou acquis personnels en vue de l'accès aux différents niveaux de l'enseignement supérieur,

Vu le décret n°2011-1169 du 22 septembre 2011 portant création de l'Université de Lorraine,

Vu l'arrêté ministériel du 17 juillet 1987 modifié relatif au régime des études en vue du diplôme d'Etat de docteur en pharmacie,

Vu l'arrêté ministériel du 22 mars 2011 relatif au régime des études en vue de l'obtention du diplôme de formation générale en sciences pharmaceutiques,

Vu l'arrêté ministériel du 08 avril 2013 relatif au régime des études en vue du diplôme d'Etat de docteur en pharmacie,

Vu la désignation des responsables d'enseignement approuvée par le Conseil restreint de la Faculté de Pharmacie de l'Université de Lorraine en date du 24 juin 2021,

Vu l'approbation des modalités du contrôle des connaissances conduisant au diplôme d'Etat de docteur en Pharmacie par le Collégium Santé en date du 14 septembre 2021.

Vu le procès-verbal de proclamation des résultats de l'élection de la Présidente de l'Université de Lorraine en date du 31 mai 2022,

## ARRÊTÉ

### AU TITRE DE L'ANNEE UNIVERSITAIRE 2022- 2023

#### Diplôme de Formation Générale en Sciences Pharmaceutiques

Article 1 : Sont nommés en tant que membres du jury du DFG-SP2 :

**Président de jury : Marie-Paule SAUDER**

Membres du jury		Qualité de l'enseignant
Ariane	BOUDIER	P.U
Sandrine	CAPIZZI	M.C.F
Christophe	COCHAUD	PRAG
Sébastien	DADE	M.C.F
Anthony	GANDIN	M.C.F
Guillaume	SAUTREY	M.C.F

Article 2 : Sont nommés en tant que membres du jury du DFG-SP3 et du DFG SP :

**Président de jury : Alexandrine LAMBERT, MCF**

<b>Membres du jury</b>		<b>Qualité de l'enseignant</b>
Danièle	BENSOUSAN-LEJZEROWICZ	P.U - P.H
Coumba	NDIAYE	M.C.F
Julien	PERRIN	M.C.U - P.H
Guillaume	SAUTREY	M.C.F
Rosella	SPINA	M.C.F
Mohamed	ZAIYOU	M.C.F

**Diplôme de Formation Approfondie en Sciences Pharmaceutiques**

Article 3 : Sont nommés en tant que membres du jury du DFA-SP1 :

**Président de jury : Luc FERRARI, PU**

<b>Membres du jury</b>		<b>Qualité de l'enseignant</b>
Igor	CLAROT	P.R
Alexandrine	LAMBERT	M.C.F
Brigitte	LEININGER-MULLER	P.R
Alexandre	HARLE	P.U - P.H
Caroline	PERRIN-SARRADO	M.C.F
Marie	SOCHA	M.C.U - P.H

Article 4 : Sont nommés en tant que membres du jury de DFA SP2 et du DFA SP :

**Filière "Officine"**

**Président de jury : Caroline PERRIN-SARRADO, MCF**

<b>Membres du jury</b>		<b>Qualité de l'enseignant</b>
Sandrine	CAPIZZI	M.C.F
François	DUPUIS	M.C.F
Mihayl	VARBANOV	M.C.F.
Sophie	PINEL	M.C.F
Marie	SOCHA	M.C.U. - P.H.

### Filière "Industrie"

Président de jury : Isabelle LARTAUD, PR

Membres du jury		Qualité de l'enseignant
Ariane	BOUDIER	P.R.
Jean-Bernard	REGNOUF de VAINS	P.R.
Jean-Michel	SIMON	P.U - P.H
Sabrina	TOUCHET	M.C.F.

### Filière "Hôpital"

Président de jury : Béatrice DEMORE, PU-PH

Membres du jury		Qualité de l'enseignant
Alexandrine	LAMBERT	M.C.F.
Arnaud	PALLOTTA	M.C.F.
Julien	PERRIN	M.C.U. - P.H.

### Diplôme d'Etat de Docteur en Pharmacie

Article 5 : Sont nommés en tant que membres du jury de 6-SP :

### Filière "Officine"

Président de Jury : François DUPUIS, MCF

Membres du jury		Qualité de l'enseignant
Isabelle	BERTRAND	M.C.F.
Luc	FERRARI	P.U
Brigitte	LEININGER-MULLER	P.U
Sophie	PINEL	M.C.F.

### Filière "Industrie"

Président de Jury : Jean-Bernard REGNOUF de VAINS, PR

Membre du jury		Qualité de l'enseignant
Isabelle	LARTAUD	P.R.

## Certificat de Synthèse Pharmaceutique

Article 1 : Sont nommés en tant que membres du jury du Certificat de Synthèse :

**Président de jury : Raphaël DUVAL, PU**

Membres du jury		Qualité de l'enseignant
Béatrice	DEMORE	P.U - P.H.
Luc	FERRARI	P.U
Julien	PERRIN	M.C.U.-P.H.
Caroline	PERRIN-SARRADO	M.C.F.
Marie	SOCHA	M.C.U.- P.H.
Jean-Bernard	REGNOUF de VAINS	P.R.

Fait à Nancy, Le 27 octobre 2022

Pour la Présidente  
Par délégation  
Le Vice-président de la Formation

  
Nicolas OGET

Univeristé de Lorraine  
VP CF

Affiché le : 8/11/2022

Transmis au Recteur, Chancelier des universités le : 8/11/2022